



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lait

Question écrite n° 7124

Texte de la question

M. Arsene Lux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur la diminution du prix du lait de 2 a 3 centimes constatee depuis trois mois dans toutes les regions de France malgre une situation plutot favorable se traduisant par la faiblesse du niveau des stocks publics de beurre et de poudre de lait, la devaluation du « franc vert » et la stabilite de la consommation des produits laitiers. Cette baisse des prix semble etre la consequence d'une veritable guerre qui s'est declaree entre les distributeurs, alimentee par le phenomene discount. Les transformateurs confrontes a cette situation, reportent le manque a gagner ainsi genere sur les producteurs. Ces memes producteurs ne peuvent supporter simultanement la pression des prix et la pression sur les volumes provoques par la baisse des quotas de production. Il lui demande par consequent de bien vouloir lui indiquer les mesures qui peuvent etre envisagees afin de retablir un equilibre satisfaisant entre les marges des differents acteurs de la filiere lait.

Texte de la réponse

Les negociations sur le prix du lait semblent particulierement difficiles cette annee. Des acheteurs de lait ont propose de diminuer le prix du lait jusqu'a 4 centimes par litre, certains producteurs ont provisoirement bloque l'approvisionnement de certaines laiteries. Les acheteurs justifient cette baisse par la diminution des prix des produits laitiers a la consommation, mais ausi par la baisse du prix d'intervention du beurre proposee par la Commission a partir du 1er juillet 1994. Il est vrai que l'on observe une legere baisse des prix a la consommation de certains produits laitiers, pour le premier trimestre 1994 par rapport au premier trimestre 1993. En revanche, sur l'annee 1993, la tendance etait plutot a la stabilite, voire a la hausse : + 5,7 p. 100 pour la creme fraiche, + 0,6 p. 100 pour les fromages frais, + 0,4 p. 100 pour les pates molles, + 4,3 p. 100 pour les pates pressees cuites, + 3,3 p. 100 pour les desserts frais. Les propositions de baisse du prix du lait ne se trouvent pas justifiees par l'evolution des prix en 1993, mais plutot par celles, plus recentes, du premier trimestre 1994. En outre, la baisse du prix des laits de consommation en 1994 doit etre temperee par la mise en oeuvre d'un accord interprofessionnel signe fin 1993. Celui-ci permettra de mieux valoriser, dans les circuits de distribution, les laits de consommation en fonction de leur composition proteique, qui constitue un des elements du calcul du prix du lait a la production. Les enquetes realisees par l'Office du lait (ONILAIT) montrent une hausse en moyenne de 0,5 p. 100 du prix du lait a la production en 1993/1994. Compte tenu de tous ces elements, le ministre de l'agriculture et de la peche a souhaite que la discussion se poursuive dans le cadre habituel, celui des interprofessions regionales dont l'administration n'est pas partie prenante.

Données clés

Auteur : [M. Lux Arsène](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7124

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3607

Réponse publiée le : 11 juillet 1994, page 3563